



Conseil Municipal

Séance du 15 février 2024

Procès-verbal

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19h36 Monsieur le Maire, président de la séance, a fait l'appel nominal des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents : Serge MACUDZINSKI, Jean-Michel ROBERT, Brigitte SVITEK, Pierre BEGHIN, Latifa HASNI, Michel ROGER, Daniel DERNIAME, Annick LEFEZ, Olivier MASSY, Céline DERACHE, Chahinumsse AZOUZA, Sylvie FERRETE LOPES, Caroline BREBANT, Frédéric DO CABO, Emilie DORR, Karine GRUBSKI, Anne ONUFRYK.

Excusés avec pouvoir : Rosine GRANDIN pouvoir à Annick LEFEZ, Jackie CHERFILS pouvoir à Brigitte SVITEK, Gérard KOTUSIK pouvoir à Jean-Michel ROBERT, Marie-Christine FOULET pouvoir à Serge MACUDZINSKI, Florian CHABOD pouvoir à Caroline BREBANT.

Excusés :

Absents : William MAYEUX

A été désigné comme secrétaire de séance, Pierre BEGHIN qui l'a accepté.

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité

🗨️ Introduction de M. le Maire

Le précédent Conseil Municipal s'est tenu le 23 janvier et le dernier Bureau Municipal le 1^{er} février.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 28 mars. Je vous rappelle que tous les conseils municipaux sont importants mais en particulier celui-ci, où la question se portera essentiellement sur le vote du budget de l'année 2024.

La partie principale de ce Conseil Municipal portera sur le débat d'orientation budgétaire (DOB). Les communes de plus grande importance que Saint-Maximin ont l'obligation du débat d'orientation budgétaire, mais nous souhaitons le mettre à l'ordre du jour car il s'agit pour nous, essentiellement, d'un échange sur les orientations à privilégier.

Quelques informations :

Nous sommes encore en période d'assemblées générales des associations, je vous rappelle que nous avons une quarantaine d'associations locales, qui pour la plupart tiennent leur assemblée générale dans cette période jusqu'au 15 février. Nous avons

eu une réception des nouveaux arrivés, traditionnellement nous recevons les arrivants de l'année précédente.

Je souhaitais féliciter quelques initiatives exemplaires et/ou réussites dans notre commune : souhait de mise à l'honneur de 10 élèves de la classe de CM1/CM2 qui ont participé au niveau de l'ACSO (qui compte 11 communes) à un concours de lecture et 10 élèves ont été champions de lecture. Un grand bravo à nos élèves, Nous sommes allés remettre un petit cadeau à chaque jeune afin de les encourager.

Mise à l'honneur de l'association du tir à l'arc qui, en vue du bouquet provincial du 19 mai, a remis en état les allées du stand de tir avec des petits cailloux, qui leur avait été offerts par la BPE Lecieux. Je vous rappelle que ce tir à l'arc date du XIXème siècle et qu'il avait été offert à l'époque par la famille Rothschild.

Félicitations pour le Mardi Gras qui s'est tenu dans deux structures communales l'ALSH, qui a défilé hier dans la commune, et la crèche.

Les bénévoles et les agents qui travaillent sur le recensement dont s'occupe Mme SVITEK ont réalisé un travail au plus près de la réalité. Félicitations. Nous avons demandé une dérogation pour un délai supplémentaire.

Remerciement à Truffaut qui a aidé à une opération « ville propre » avec les services Je souhaiterais féliciter aussi l'équipe, dont Mme DESHAYES fait partie, pour les conférences « samedi de savoir ». Récemment nous avons eu une conférence remarquable sur les aidants. Il existe un service qui vient en aide aux aidants.

Autre bonne nouvelle : cela fait plus de 2 ans que nous sommes trainés au tribunal à chaque fois que nous avons lancé un marché pour la publicité. L'adversaire doit verser une somme de 2500 € à la commune. Cela veut dire que le marché publicité va pouvoir se mettre en place, la commune a gagné ce procès.

Se préparent les manifestations (une par mois) de la commémoration des 80 ans des bombardements de juillet/août 1944, qui ont détruit 95 % de notre village. L'un des rares patrimoines qui n'a pas été détruit est l'église.

La commémoration est l'occasion de montrer notre attachement à la paix. Je donnerai la parole à Monsieur DERNIAME qui s'occupe du pilotage, nous avons un groupe de travail ouvert et en plus un comité de pilotage, pour l'élaboration d'un programme jusqu'à fin août.

Le lycée de Laversines est lié à la guerre car les nazis ont réquisitionné le château. Un professeur d'histoire du lycée a souhaité s'associer au groupe de travail.

M. DERNIAME : ce sera le deuxième professeur puisqu'il y en a un du collège des Bourgognes.

Le lycée professionnel souhaite s'associer à la commune et au groupe de travail.

La fête de la Pierre : Monsieur le Maire a rencontré deux entreprises : la BPE Lecieux et Rocamat Policor, elles sont tout à fait partantes pour participer, avec un stand de démonstration à cette biennale de la pierre. Rappelle également que la BPE Lecieux nous offre la pierre pour le concours de sculpture.

« Saint-Maximin variétés » : un spectacle a été annulé (celui qui était proposé par la Grange à Musique (GAM)).

M. BEGHIN rappelle le programme de « Saint-Maximin variétés »

- ✓ 1 spectacle pour enfants le mercredi
- ✓ Un mercredi variétés
- ✓ Jeudi gospel

- ✓ Vendredi stand up
- ✓ Samedi et dimanche le spectacle pour la journée internationale des droits des femmes

La journée du 8 mars est l'occasion d'une mise à l'honneur des femmes, élues et agents de la commune actuelles et anciennes. Cette journée est dédiée aux droits des femmes et je pense qu'il y a encore des progrès à faire pour l'égalité et le respect des droits des femmes en France.

Une toute récente information : un infirmier en pratiques avancées qui est à la maison de la santé de Creil, est venu nous rencontrer et a proposé de tenir des permanences dans la commune. Ces infirmiers ont le droit de renouveler les ordonnances des personnes qui en ont besoin et ont beaucoup de possibilités qui se rapprochent de celles des médecins, il a proposé de tenir des permanences au cabinet qui se trouve près de la pharmacie.

Nous travaillons sur la mise en place d'une réservation à la demande d'un transport gratuit pour les personnes très âgées ou les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent se déplacer par leurs propres moyens afin d'aller aux visites médicales. Nous avons été alertés par les médecins Creil.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

Mme FERRETE LOPES : Pour les personnes qui ont des affections de longue durée (ALD), il y a la possibilité d'une prise en charge par la sécurité sociale. Il faut juste demander aux professionnels de fournir le document pour la sécurité sociale.

Mme ONUFRYK : je connais des cas où cela ne fonctionne pas.

M. MASSY : les bons de transport cela existe, sur 4 rendez-vous dans la semaine la personne n'a droit qu'une fois ou pas du tout.

Mme AZOUZA : avec « Oise mobilité » les personnes qui sont reconnues handicapées peuvent bénéficier d'un transport comme un taxi à moindre coût qui peut les déplacer pour des rendez-vous médicaux ou autres. Il faut juste se rapprocher de « Oise mobilité ».

Mme BREBANT : entre une ALD et les MDPH nous ne parlons pas de la même chose. On peut être en ALD et ne pas avoir le droit. C'est tellement compliqué qu'en fait on pense y avoir droit

M le Maire : il n'y a pas beaucoup de personne dans ce cas, la commune peut pallier le désert médical. Nous basculons dans la catastrophe.

Les travaux continuent :

Les travaux place de l'église : la haie va être replantée, etc.

Nous avons un chantier qui va démarrer ; il s'agit des travaux d'enfouissements du réseau électrique qui vont avoir lieu quartier du jeu d'arc que nous a signalé la société ENEDIS nous a alerté sur le fait que nous étions à la limite de la catastrophe donc nous sommes obligés de changer les câbles et nous avons pensé à mettre tous les câbles qui sont aériens en souterrain. Le projet va démarrer en septembre.

Base de loisirs : nous sommes co-propriétaires. Il y a quatre communes qui sont propriétaires de cette base. Cette base nautique envisage son avenir et son développement avec trois scénarios : proposition 1 : centre équestre, proposition 2 : activités roulantes et proposition 3 : configuration actuelle. Il s'agit de réflexion du

comité syndical dans lequel nous avons des représentants, nous souhaitons être informés régulièrement de ce qu'il va se dérouler

Les membres du conseil qui représentent la commune sont : Pierre BEGHIN, Chahinumsse AZOUZA et Florian CHABOD.

Nous sommes aussi concernés par les problèmes de régulation des sangliers car il y a une prolifération d'un nombre inimaginable de sangliers qui pénètrent sur la commune notamment au ras des immeubles. Madame la Préfète a pris un arrêté afin de solliciter les louvetiers et la société de chasse de Saint-Maximin a, en un week-end, a tué 16 sangliers. Il faut aussi que nos habitants soient raisonnables et cessent de mettre de la nourriture à l'extérieur.

Par ailleurs nous avons reçu les représentants du SMOTHD, Syndicat mixte, au sujet de la fibre optique : les projets devraient avancer.

Je souhaiterais vous faire part d'une petite demande :

Suite à la réception des gens du SAMU, qui souhaiterait être aidé avec une petite subvention. Il s'agirait de mettre une annonce de notre commune dans leur bulletin. Cet encart est à hauteur de 1200€. Ils lancent un appel.

Mme GRUBSKI : il s'agit d'un encart publicitaire tout simplement, je tiens à préciser qu'ils ont besoin de bénévoles et qu'il y a de moins en moins de personnes.

M. le Maire : les conditions de travail de ces personnes sont vraiment très dures et elles se trouvent vis-à-vis d'une population qui n'est pas toujours reconnaissante

Mme BREBANT : est-ce qu'il s'agit du SAMU ou du SAMU social ?

M. le Maire : il s'agit du Samu social.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention sous forme d'un encart publicitaire.

Nous devrions recevoir bientôt le commandant des pompiers de Creil, qui souhaite recruter des volontaires. Je pense que notre secteur jeunesse pourrait prendre en charge cette action.

Nous avons reçu une responsable du Clos du Nid : il s'agit d'un organisme qui vient en aide aux personnes handicapées, qui nous a demandé d'accueillir avec leur tuteur ou leur tutrice trois à quatre personnes pour travailler. Humainement cela correspond aux valeurs de la commune.

Mme ONUFRYK : quel est le coût ?

M. le Maire : ils viennent travailler gratuitement avec les services municipaux notamment sur le secteur administratif et sont accompagnés de leur tuteur

Mme BREBANT est choquée par la question

Mme ONUFRYK : je comprends, mais j'ai déjà travaillé avec ces personnes et cela a toujours été payant

M. le Maire : là, au contraire, ils nous demandent un service.

Nous proposons de tenir 4 réunions publiques sur le budget, ouverte à la population. Il faut montrer à la population la situation des communes. Je souhaite également que le maximum d'élus soit présents.

Mme LEFEZ : est-ce que les habitants viendront ?

Madame FERRETE met en place des réunions de conseil consultatif notamment sur la sécurité publique, et invite la population à y participer. Il y en a eu une sur l'enfance. J'ai eu le commandant de la brigade de Chantilly qui est partant ainsi que les pompiers nous pouvons donc faire une solide réunion sur la sécurité publique. Un sujet qui va peut-être vous étonner, il y a 2 ou 3 jours, une grosse manifestation s'est tenue sur la commune d'Apremont. Ils ont recueilli 700 signatures, car l'académie vient d'annoncer la fermeture d'une classe. Je voulais vous proposer de leur envoyer notre soutien.

Mme GRUBSKY : cela serait bien de soutenir également l'école de Thiverny, car il y a également des fermetures de classes prévues.

M. le Maire demande qu'il lui en fasse part, car il a été interpellé par le maire d'Apremont qui l'a invité.

M. le Maire rencontrera Michel BLARY, le maire de Thiverny.

Mme GRUBSKY signale que toute l'équipe enseignante de Thiverny est grévistes. Il ne faut pas hésiter à signer la pétition.

Nous pouvons faire deux choses : témoigner notre soutien à la commune d'Apremont et adresser une mention à l'inspection académique sur la situation scolaire dans l'Oise.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de deux motions.

Une question a été posée concernant un jeune qui fréquente l'atelier musique, qui est en situation de handicap très profond à plus de 80 %. La famille souhaitait que nous revoyions la participation et je pensais, d'une façon plus globale, que les personnes gravement handicapées pourraient bénéficier de la gratuité des ateliers communaux.

Mme BREBANT : on parle d'insertion, nous sommes dedans. Les maires devraient faire beaucoup plus afin d'inclure les jeunes qui sont en situation de handicap.

Mme OUFRYK : quelle est la mise en œuvre ? il faut la définir.

M. le Maire : Accord sur le principe ?

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition.

Quelques mots du Service jeunesse mis en place pour les 12/15 et 15/25 ans.

Mme AZOUZA : un travail sur la fiche de poste pour recruter un second référent jeunesse est en cours.

M. le Maire souhaite que de nombreuses rencontres aient lieu : avec lycée pro, centre de formation des métiers de la pierre, MLVO, pompiers...

M. BEGHIN pose la question de l'hébergement des jeunes au lycée professionnel

M. le Maire : il y a eu un projet de la région pour qu'ils intègrent l'internat mais le projet de rénovation de l'internat coûte trop cher.

Informations générales sur les mouvements en cours dans le personnel, notamment celui du responsable ressource humaine, la personne responsable de ce service a changé de fonction. Cela doit passer au CST.

Un sujet nous préoccupe : le promoteur du quartier du Tropic, nous avait annoncé la remise des réseaux et voiries du quartier, cela devait être fait avant la fin de l'année 2023.

Vente du bar-tabac : la priorité avait été donnée aux locataires et il avait bien été stipulé que cela sera vendu en l'état. Le locataire avait accepté le prix, mais il aimerait que nous fassions des travaux. Selon l'évaluation des domaines, le bien est à vendre en l'état. Nous risquons de mettre en vente public le bien.

Un dossier qui revient souvent: il s'agit du reste à vivre. Il faut relancer les travaux avec les élus qui faisaient partie du groupe de travail, afin que nous puissions faire des propositions.

Le travail se poursuit sur différents projets notamment la Salle Jean HERVÉ et le baraquement souvenir.

M. le Maire souhaite que les élus soient informés de la multitude de facettes de la commune et de l'actualité.

Mme LEFEZ remercie pour la pose du candélabre manquant devant l'immeuble où elle habite.

M. le Maire : nous avons une ville atypique avec une zone d'activité qui est la plus importante en termes d'emplois de l'Oise. Concernant la zone d'activité il s'y passe beaucoup de choses des ouvertures, des fermetures, des constructions

Nous sommes en train de remettre en place les coussins berlinois et nous en rajoutons à des endroits qui ont été signalés dangereux par les riverains.

🔗 **Avis et décisions**

❖ **Cabinet :**

- Commémorations des 80 ans des bombardements :

M. DERNIAME :

⇒ Il avait été convenu, Monsieur le Maire en avait déjà parlé, d'avoir un événement chaque mois.

⇒ **Janvier :**

- Le livret, réalisé par le service communication, reprenant les panneaux exposés lors des vœux du Maire, a été distribué à toute la population, pour annoncer cette année commémorative.

⇒ **Février :** (pour rappel vacances du 23/02 au 08/03)

- Mise en place des 4 panneaux d'entrée de ville, indiquant que la commune a été bombardée en 1944 et presque entièrement détruite.
- Conférence de presse le vendredi 01^{er} mars à 14h00, en présence des membres du groupe de travail, suivie à 15h00 de l'inauguration sur place des 4 panneaux, en présence des enfants de l'ALSH.
- Envoi avant le 16 février d'un courrier d'information aux élus du territoire et aux collectivités départementale et régionale, annonçant notre année de

commémoration. Le livret distribué à la population sera joint à ce courrier (Député, Sénateurs, Département, Région, ACSO, canton...).

⇒ **Mars :**

- Il est prévu une conférence sur les bombardements, par Frédéric GONDRON, en lien avec le Musée des bombardements : une date est à fixer mais sera cela sera sûrement autour du 14 mars.
- Mercredi 20 mars : animation dans le cadre du Printemps des Poètes, en bibliothèque, avec lecture en musique des poèmes écrits. Pour rappel un autre thème est en adéquation avec l'évènement : "Ruines & Renouveau".

M. le Maire : au passage je souligne qu'il est intéressant de voir que les services ont bien travaillé pour intégrer la commémoration dans leur démarche.

- Animation photo sur le thème "Ruines et Renouveau". Dans le cadre du Printemps des poètes : insertion des photos des bombardements sur les 4 prochains poèmes géants qui sont installés pour la balade poétique.

⇒ **Avril :** (pour rappel vacances du 19/04 au 03/05)

- Visites par la Maison de la Pierre, sur la thématique : « la vie pendant les bombardements ». Un appel à témoignages va être lancé à la population pour avoir la participation de femmes et d'hommes ayant vécu cet épisode.

M. le Maire : sachez quand même que les bombardements ont détruit 95 % de notre ville et ont fait 8 morts dont 4 saint-maximinois. Le fait qu'il n'y ait pas eu plus de morts est lié aux galeries souterraines. Les gens ont vécu, pendant 1, 2, 3 mois parfois dans les galeries souterraines. Des vestiges ont été retrouvés et sont maintenant exposés dans les galeries. Les galeries souterraines sont la cause des bombardements car les Allemands ont installé la fabrique de V1 dans les galeries souterraines de Saint Leu d'Esserent et les V1 partaient de Thiverny par le train jusqu'au Pas-de-Calais et avec des rampes de lancement (la Coupole existe encore). Ils bombardaient l'Angleterre. La résistance ayant communiqué les renseignements, les Américains et les Anglais sont venus pour détruire ces sites. Ils n'ont pas réussi à percer les carrières, mais ils ont détruit la ville. Il y avait une DCA (défense antiaérienne) tout le long de l'Oise et la bataille a eu lieu au-dessus de Saint-Maximin entre les avions alliés et les Allemands. Il y a une dizaine d'années, nous avons retrouvé un Allemand enfoui dans le sable, il avait encore son numéro de matricule, nous l'avons retrouvé et informé l'ambassade d'Allemagne qui est venue chercher le corps.

Monsieur Hardouin a gardé les souvenirs de sa mère qui a vécu dans les galeries souterraines. il faudrait entrer en contact avec lui.

M. DERNIAME : cet après-midi on nous a apporté les témoignages de Monsieur Duchesne enregistrés par sa fille.

M. le Maire : il y a une vingtaine d'années nous avons reçu la visite de d'Américains descendants de ces aviateurs

- Monsieur GONDRON est sollicité également pour animer les visites. Un film documentaire sur cette période, dont nous disposons, sera projeté à cette occasion. Il est proposé d'organiser une ou des séances réservées aux écoles avant les vacances, une séance en journée durant les vacances et une soirée : les dates sont à fixer en lien avec la programmation déjà établie et les disponibilités de la Maison de la Pierre.
- A Chantilly, représentation le vendredi 12 avril de la pièce des élèves de Madame MARGUERIT au collège des Bourgognes en lien avec la période et la Résistance.

⇒ **Mai :**

- Cérémonie du 8 mai, avec renforcement du contenu de la cérémonie officielle, à laquelle seraient invités un détachement de la BA110, de la Gendarmerie et des sapeurs-pompiers en plus des porte-drapeaux habituels et de l'AMEM. Une demi-douzaine de véhicules militaires de l'époque seraient exposés deux heures avant la cérémonie en centre-ville et participeraient au défilé.
- Réalisation par l'association Histoires de Vies et le service communication d'une exposition itinérante d'une vingtaine de panneaux, avec une partie consacrée à l'avant la guerre et après la guerre avec la reconstruction (exposition programmée dans la galerie de CORA en juillet et août).
- Proposition de matérialiser l'événement par l'emplacement d'un premier panneau conséquent de 4*3 mètres à l'emplacement des baraquements (pelouse de l'église ancien centre du village) et d'un second panneau sur la place d'Octobre (centre-ville actuel).

M. le Maire : il faut rappeler que Saint-Maximin était constitué de baraquements.

- Réalisation d'un film/documentaire : Histoires de vies propose de nombreux films et documents à disposition de la commune : photos et extraits de films ou interviews. L'idée serait de compléter avec des interviews récentes des derniers témoins de 1944. Monsieur Plouvier a contacté le lycée Truffaut de Beauvais, qui comporte une section audiovisuelle, et serait d'accord pour le projet de réalisation d'un documentaire global. Interviews réalisées par le service communication. Ce film serait utilisé comme l'exposition pour toutes les manifestations à venir entre septembre et décembre.
- Fête communale des 25, 26 et 27 mai : retraite aux flambeaux du samedi soir en lien avec les années 40 : le bal animation guinguette, prévu initialement le 21 juin, serait organisé au parc DORNEAU, le samedi avant le départ de la retraite aux flambeaux. Le défilé du dimanche après-midi et celui du samedi soir, y compris le feu d'artifices, seraient sur ce thème.

⇒ **Juin :**

- Le samedi 15 juin, représentation à Saint-Maximin de la pièce de théâtre de Madame Marguerit.

⇒ **Juillet/août :**

- Exposition itinérante installée deux mois dans la galerie marchande de Cora.

Le temps fort de l'événement commémoratif serait en **septembre, le weekend des 14 et 15**.

La prochaine réunion du groupe de travail est prévue le 15 mars à 17h00, pour entériner la première partie **soumise à délibération du Conseil Municipal de ce soir**, et pour travailler sur la programmation de la seconde période (septembre à décembre 2024).

Mme BREBANT : une question par rapport aux ados, car actuellement il y a beaucoup de guerres dans le monde et il faudrait montrer des images réelles de ce qu'il s'est passé et de ce qu'est une guerre. Il faut un but pédagogique.

M. le Maire : le secteur jeunesse travaillera sur ce sujet.

M. DERNIAME : ce travail est en cours également avec le centre de loisirs.

Mme GRUBSKY : il y a des expositions qui sont gratuites à la médiathèque départementale de l'Oise (MDO).

M. le Maire : j'invite justement tous les élus à donner leurs idées au comité de pilotage et au groupe de travail.

M. MASSY : petite question par rapport à la taille du panneau (1,60 m de large). Par rapport à notre panneau de la commune Saint-Maximin, est-ce que celui-ci n'est pas trop grand ?

M. le Maire : cette proposition vient du service communication en lien avec le service technique.

Par rapport au texte qui sera inscrit si nous voulons qu'il soit lisible en passant en véhicule, le panneau ne peut pas être trop petit.

M. le Maire : il faudra veiller à l'emplacement de ces panneaux.

Mme FERRETE LOPES : les devis ont été réalisés par rapport à la taille des lettres, ne pourrait-on pas ajouter les logos de la ville ?

Si nous rajoutions les logos de la ville, les panneaux seraient plus grands avec un coût qui serait plus conséquent.

Mme ONUFRYK : tout cela est très instructif et crée un attachement à la ville.

M. DERNIAME : des visites guidées vont être organisées très prochainement

Mme HASNI : je souhaite saluer ce travail qui s'inscrit dans un devoir de mémoire et aussi souligner l'accent qui est mis tout au long de l'année sur cette commémoration. Je souhaiterais savoir dans quelle mesure il est possible d'associer les villes jumelées pour cette commémoration.

M. le Maire : c'est justement en réflexion. De la même façon, nous avons le Bouquet provincial (même si ce n'est pas la commune qui pilote le Bouquet provincial).

Mme FERRETE LOPES : les événements, notamment les 80 ans des bombardements, vont-ils être relayés par Sud Oise Tourisme ?

M. le Maire : oui en plus je dois rencontrer les maires des autres communes. Nous sommes en attente de réponse.

Mme BREBANT : je souhaitais savoir si à l'époque il y avait un logo de la ville, en 1940 ?

M. le Maire : non, le logo a été créé il y a vingtaine d'années.

Auparavant Saint-Maximin avait un blason, celui-ci a été retrouvé, le logo actuel date de 1990.

M. DERNIAME : serait-il possible que le service communication m'envoie la photo du blason ?

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :

- la pose des panneaux présentés.
- Aide à la mobilité des anciens pour des visites médicales : évoqué précédemment lors de l'introduction de Monsieur le Maire.

- Journée de la femme (8 mars) : évoqué précédemment lors de l'introduction de Monsieur le Maire.

❖ Finances :

- Préparation du Budget Primitif 2024 :

M. ROBERT : Chaque année, préalablement à la préparation budgétaire, nous procédons au débat d'orientation budgétaire même si notre commune n'y est nullement obligée. C'est toutefois un moment important qui permet d'échanger entre élus, de faire le point sur l'avancée des engagements et de se projeter en fonction de l'environnement économique.

J'aurais souhaité vous annoncer qu'enfin la situation s'améliore, que la loi de finances annuelle reconnaîtrait l'utilité économique et sociale des collectivités territoriales, il n'en est rien.

L'inflation perdure, l'augmentation des fluides se poursuit, nos concitoyens sont de plus en plus en difficulté et se retournent vers nous de plus en plus souvent. Cela va peser sur nos concitoyens et les collectivités.

La loi de finances prévoit une augmentation des bases du foncier bâti de 3,9% contre 7,10% en 2023. Nous avons essayé d'évaluer cette recette supplémentaire, de l'ordre de 70 000 € si, bien entendu, les services de l'Etat nous le confirment, ne couvrira pas à elle seule l'augmentation des charges de la commune. Pourtant, c'est la seule mesure bénéfique à notre commune. D'autres recettes pourront servir à l'équilibre du budget :

- **Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)**, suite à une délibération municipale d'augmentation des tarifs des enseignes : + 150 000 €
Recette globale : 450 000 € en 2023 et 600 000 € prévus en 2024
Toutefois, cette augmentation est évaluée sur la base des enseignes recensées sur la zone d'activité à ce jour.
- **Marché publicité** : suite au recours approuvé par le TA contre l'un des candidats, c'est une recette annuelle de 150 000 € qui pourrait intégrer le budget (en attente depuis 2 années).
- **Les attributions de compensation de l'ACSO** resteront au même niveau qu'en 2023. Car il n'y a pas eu d'attributions.

En termes de dépenses de fonctionnement :

Le premier poste de dépenses du budget doit être maîtrisé au plus juste. Il s'agit de la **masse salariale**, qui représente 56% des dépenses de fonctionnement du budget.

En 2023, un tableau de suivi des dépenses a été mis en place, ce qui nous a permis de vérifier tout au long de l'année la disponibilité des crédits.

Le deuxième poste, qui représente plus de 39% des dépenses de fonctionnement, regroupe les **charges d'eau, d'électricité et d'alimentation** (postes qui ont fortement augmenté en 2023) et les crédits d'activité des services.

Globalement, ce poste a augmenté de 6% entre 2022 et 2023. Il faudra être attentif lors des réunions budgétaires et contenir l'évolution de ces crédits.

Vous l'aurez compris, il est indispensable de poursuivre notre rigueur budgétaire, qui est reconnue par les organismes bancaires depuis quelques années.

Cela nous garantit la possibilité d'avoir recours à des prêts pour nos investissements si nous le souhaitons.

En termes de dépenses d'investissement :

Comme les années précédentes, il nous faudra prioriser nos investissements et suffisamment anticiper les demandes de subventions pour pouvoir les réaliser et les financer.

A cet égard, un effort devra être fait pour préserver notre capacité d'autofinancement.

Points de vigilance à confirmer :

1. Pour le fonctionnement :

La masse salariale, qui comprend bien entendu les rémunérations des agents (titulaires et non titulaires) mais également les charges patronales et l'assurance du personnel devra supporter toute décision gouvernementale, comme par exemple :

- la revalorisation du point d'indice servant de base au calcul de la rémunération des agents ;
- le relèvement des taux des cotisations (par exemple URSSAF ou retraite) ;
- la prime pouvoir d'achat...

A souligner : ces décisions à forte publicité médiatique ne sont jamais accompagnées de financement de la part de celui qui annonce celles-ci.

La révision de l'ensemble des organigrammes doit se poursuivre pour permettre d'ajuster les effectifs en fonction des besoins de la commune.

2. La maîtrise de nos charges d'énergie est essentielle.

La poursuite de la modernisation de l'éclairage public est incontournable. Cet effort doit à terme nous faire bénéficier d'une économie de l'ordre de 67% de la facture.

Toutefois, pour les charges relatives à nos équipements, il faut accentuer les aménagements simples amenant à des économies. Le suivi mensuel des consommations doit être accompagné de propositions concrètes si besoin.

3. La solidarité envers nos concitoyens :

Nous y sommes très attachés et nous devons le matérialiser par des moyens *a minima* à hauteur des crédits 2023, en vérifiant l'efficacité de nos soutiens, et adapter si besoin ceux-ci à la situation actuelle.

Nous avons tout un travail de communication de contrôle et de réflexion apportée pour adapter les modalités du reste à vivre qui génère après la décision de nos concitoyens à participer au à l'ensemble des activités que nous offrons cours de l'année. Il faudra là aussi sur la relation avec notre concitoyen chiffré au plus juste des activités avec à l'esprit que le poste dépense va évoluer de façon conséquente et donc il faudra que nous ayons encore l'intelligence à réduire les crédits pour satisfaire aux activités municipales. Sachant que nous avons deux opérations phares cette année, les 80 ans des bombardements et la biennale de la pierre c'était des axes des dépenses qui n'existaient pas en 2023 donc il faudra bien trouver les moyens de les financer. Il faut avoir une réflexion sur les dépenses de fonctionnement.

Notre politique tarifaire doit également être régulièrement interrogée tout en conservant à l'esprit la situation économique que traverse chacun.

Enfin, les activités municipales devront être chiffrées au plus juste en s'appuyant sur les bilans réalisés.

Bien entendu, nous réservons les crédits nécessaires au remboursement des emprunts (490 000 € en capital et 136 000 € en intérêts).

Marge de manœuvre pour l'équilibre budgétaire :

Plusieurs possibilités :

1. Réduire nos dépenses (en investissement et fonctionnement)
2. Lever l'impôt :
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :
Le taux peut être réévalué mais il ne suffira pas à lui seul.
 - Foncier bâti :
Le seul impôt restant sous décision municipale et, pour notre commune, significatif en cas de revalorisation du taux.
3. Revaloriser les tarifs municipaux.

Nous n'avons pas décidé de revalorisation depuis quelques années, même l'année dernière nous avons pris le parti de ne pas traduire l'augmentation des tarifs de repas, mais il faudra voir pour équilibrer.

Cela ne va pas être un budget facile et il s'agit d'un gros travail. Je remercie les services Nous serons amenés à faire des choix sur les dépenses même en fonctionnement

La réflexion collective est un des outils de résistance à la pression faite contre les collectivités.

Il s'agit d'un DOB, pas de décisions mais d'un échange.

Dans ce cadre-là nous avons fait appel aux élus pour qu'ils nous indiquent leurs priorités. Parmi les projets d'investissement ce n'est pas un acte de décision. De la même façon, les réunions publiques permettent d'écouter la population afin de voir si tout correspond avec ce que la population attend. Les grandes lignes ont été tracées, je souhaiterais insister un peu sur la réflexion à mener sur les recettes communales. Si nous augmentons, il faut augmenter tout le monde. C'est pour nous un frein. Je vous signale quand même qu'il y a eu la disparition de la taxe d'habitation et puis nous avons un taux de taxe foncière plutôt très bas ce qui est plutôt une erreur car les autres communes alentour ont déjà augmenté la taxe foncière.

Nous avons demandé au président de l'ACSO une rencontre afin de connaître la participation de l'ACSO aux deux manifestations, les 80 ans des bombardements et la biennale de la pierre. Nous devons demander des subventions au département, à la région et pourquoi pas à l'Europe il y a une bataille à mener concernant les recettes.

Je vous signale au passage que j'ai rencontré les deux sociétés de carrières de Saint-Maximin pour un mécénat et elles n'ont pas décliné. Aux services de réfléchir à la façon d'accepter les mécénats.

Nous devons être solidaires, il faut penser à l'ensemble. Nous ne pouvons pas créer des situations de confort à certains endroits au détriment d'autres. Tout est lié : il faut ajuster au mieux les besoins.

Mme FERRETE LOPES : une question sur le financement prévisionnel des projets. Est-ce que des projets ont déjà été priorisés ?

M. le Maire : Non, ce sont juste des informations qu'on vous donne pour le moment. Il y a des engagements incontournables. Des choses vont s'imposer à nous. Des choix sont à faire mais ce n'est pas si simple. Pour tous les projets qu'on a évoqués, nous travaillons sur un plan de financement.

Mmes FERRETE LOPES, DERACHE jugent utile ces plans de financements.

Mme ONUFRYK s'interroge concernant le résultat des choix de priorisation qui ont été transmis par les élus.

M. le Maire : il ne faut pas appliquer à la lettre car il y a tout un tas d'incontournables. Là, il s'agit de savoir ce que les élus souhaiteraient.

M. ROBERT : ces plans de financements sont uniquement des éléments d'information qui viennent nourrir la réflexion pour élaborer le budget.

M. le Maire : il y a un pourcentage affecté à la masse salariale qui est nettement plus gros qu'ailleurs.

Mme BREBANT : il faut déjà terminer ce qui a été commencé et utiliser les subventions que nous avons obtenues. Il ne faut pas rogner sur l'aide à la population. Les personnes qui sont aidées par le service social ou le CCAS sont des personnes qui sont en difficulté pas des "cas sociaux". Il faut dépenser dans ce secteur qui devrait être une priorité par rapport aux travaux qui ne sont pas forcément indispensables.

M. le Maire : les situations et les choix peuvent changer selon les résultats lors des élections.

M. ROBERT : avoir un service social n'est pas une obligation mais une volonté locale.

M. MASSY : la commune fait beaucoup de choses au niveau des festivités mais peut-être faudrait-il se concentrer sur moins de choses et mieux ? Les agents sont trop sollicités.

M. le Maire : oui c'est exact mais les personnels ne doivent pas faire les choix d'orientations de la ville. Il y a des hémorragies sur certains secteurs clés c'est pour cela qu'il est demandé des organigrammes et les fiches de poste afin de savoir ce que font nos employés, afin de réguler le mieux possible.

Mme HASNI : souhaitait s'exprimer, sur la préparation budgétaire à venir, sur deux sujets à savoir que l'exercice pour nous sera particulièrement difficile dans la mesure où en plus des faibles marges de manœuvre qui nous sont indiquées. Il faut bien qu'on ait à l'esprit les demandes des habitants. Les réunions que l'on va avoir prochainement vont nous aider à mieux cibler dans la mesure du possible les attentes, même si nous sommes conscients que ceux qui viennent ne sont pas forcément représentatifs. C'est un exercice difficile ces réunions avec les habitants néanmoins nous nous sommes rendus compte dans plusieurs secteurs que nos services n'arrivaient plus à répondre à la demande. Monsieur maire nous évoquait le nombre d'habitants qui sollicitent l'accès aux structures petite enfance et qu'avant nous n'avions pas de liste d'attente que nous avons une forte demande sociale, sans compter tout ce que l'on fait au travers des événements et manifestations. Il faut qu'on intègre dans le débat la demande, nous avons quand même un marqueur dans notre commune qui fait notre projet, notre identité. Il faut qu'on l'ait à l'esprit. Autre dossier qui est celui de l'attractivité : nous avons ces dernières années menées des projets qui ont vraiment développé un rayonnement de la commune et nous avons su nous imposer dans une

agglomération, qui est celle représentant nos 11 communes où il y a environ 91 000 habitants. Souvenez-vous : les enjeux sont que nous ayons des places pour le positionnement et peser au sein de l'agglomération Creil Sud Oise. Dans un contexte où nous ne connaissons pas le devenir de l'attribution de compensations, ce produit que reverse l'ACSO à la commune là aussi nous avons un enjeu. Il y a également la nécessité de communiquer. Il va être difficile pour nous de dire aux habitants qu'il faut faire des choix difficiles. Cela va être un équilibre pas facile pour la commune.

Mme FERRETE LOPES : des travaux ont été réalisés sur le groupe scolaire notamment l'installation de volets roulants et l'installation de volets roulants à la crèche mais à l'étage il n'y a pas de volets roulants. Ce serait bien de le prendre en compte.

Mme DERACHE : combien de temps est valable une subvention qui a été octroyée pour réaliser un projet ?

M. le Maire : les subventions octroyées sont valables 2 ans et il y a une possibilité de demander une prolongation.

Mme DERACHE : si malgré la prolongation le projet ne va pas à son terme, y a-t-il une possibilité de demander à nouveau une subvention ?

M. le Maire : oui il faut juste refaire un dossier.

Mme BREBANT : concernant le foot : souvent ce sont de très grosses sommes.

M. ROGER : le football aide aussi les jeunes de la commune.

M. le Maire : en dehors de l'équipe première, 80 % des joueurs sont des enfants de la commune

Mme BREBANT : je confirme qu'il y a énormément d'enfants de Saint-Maximin

M. MASSY : la difficulté est le coût des travaux nécessaires par rapport au niveau de l'équipe 1^{ère}.

M. le Maire : je tiens à signaler que cela nous est imposé comme la prime du pouvoir d'achat comme beaucoup de choses.

M. ROBERT : aujourd'hui la commune subit les décisions nationales. Je vous rappelle qu'en 2014 la ville recevait 1 200 000 € par an de DGF, ce qui contribuait à l'équilibre budgétaire. L'année dernière, nous avons reçu 4900 € de DGF.

M. le Maire : je vous rappelle que lors de la prise de fonction du Président de la République, il envisageait la suppression de plus de 120 000 agents territoriaux. Que l'on a ensuite ramené à 70 000. Voilà ce que prévoit l'État. A l'ordre du jour du dernier congrès des maires de France, l'un des thèmes était "vers la disparition des communes" à cause des suppressions de compétences et des problèmes financiers.

M. ROGER : Rappelle le sujet de l'EPFLO.

M. le Maire : nous allons essayer d'obtenir un délai pour le rachat mais c'est un problème. L'EPFLO qui a acheté en centre-ville des biens pour la commune à un moment donné si nous ne passons pas la réalisation il nous demande de les rembourser cela risque de venir perturber l'équilibre budgétaire. C'est pour cela aussi que la vente du bar-tabac c'est une perte de recettes. Il faut aussi réfléchir aux recettes. La maison Mandela a été achetée car nous avons une entrée d'argent suite à une vente d'une parcelle de la zone.

Mme SVITEK : a-t-il été tenu compte des ajouts proposés par les élus dans la liste des priorisations consolidées ?

M. le Maire : oui, mais certains travaux vont être réalisés en régie.

- Impact de la prime pouvoir d'achat et les 5 points d'indice sur le budget : l'Etat l'impose aux communes

Mme HASNI : pour l'instant, le service n'a pas pu établir le calcul précis dans la mesure où il rencontre des difficultés de fonctionnement ce qui nous a amené à prendre des mesures de renforcement du service. Monsieur le maire l'avait expliqué au début de son introduction.

M. le Maire : j'ai signé beaucoup d'arrêtés, car nous avons décidé de payer cette prime et je suis surpris de voir que des personnes qui sont en retraite en bénéficient.

Mme HASNI : nous ne pouvons pas donner le nombre ni le montant mais je pense que nous l'aurons à partir de demain. La difficulté par rapport aux personnes qui sont parties en retraite, est que la prime est calculée sur une période de référence. S'ils étaient présents sur la période de référence ils seront payés.

M. le Maire : cela vient perturber le budget d'une façon considérable. L'État décide et c'est nous qui devons payer.

Mme GRUBSKY : est-ce qu'il serait possible d'avoir la valeur indiciaire du point ?

Mme HASNI : demain nous aurons les éléments bien plus précis pour savoir ce que ça représente. 5 points indiciaire représentent environ d'une valeur de 26€ brut pour 137 agents. Cela représente un coût.

M. ROBERT : j'aurais bien aimé que tous ceux qui sont attachés au service public se mobilisent comme les agriculteurs pour faire avancer un petit peu les choses. Je pense que si on ne se mobilise pas pour défendre le service public il tombera naturellement ou nous serons obligés de faire des coupes.

Mme BREBANT : est-il possible d'avoir la moyenne de la prime ?

Mme HASNI : la prime varie de 300 à 800€. Tout dépend du niveau de rémunération que perçoit un agent sur une période de référence, sachant qu'il doit percevoir moins de 39 000 € bruts par an afin de pouvoir bénéficier de la prime.

- Subvention : le collège des Bourgognes demande 500€ de subvention pour l'atelier théâtre du collège. La subvention serait versée au foyer socio-éducatif du collège des Bourgognes.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité le versement d'une subvention à hauteur 500€ pour l'atelier théâtre du collège des Bourgognes.

- Convention OPAC – ACL : il s'agit d'une convention de participation à raison de 0.50€ par habitant pour sécuriser les bâtiments de l'OPAC et que tout problème de sécurité soit signalé. Cela coûte à la commune 1.50€ et à l'OPAC 1.50€. Nous souhaitons reconduire mais avec l'obligation d'un bilan trimestriel.

Mme BREBANT : lorsque cette convention est entrée en vigueur, il était bien sûr noté que c'était 1,50 € par habitant et que cela serait payé par les habitants

Mme ONUFRYK : est-ce que cette société est visible sur les quartiers ?

M. le Maire : Oui, ils sont visibles sur les quartiers. Ils font des rapports qui nous sont envoyés mais nous souhaitons malgré tout faire un bilan trimestriel avec la police municipale et la société. Ce qui fait que globalement nous n'avons pas beaucoup de délinquance, mais

nous avons quelques raisons d'avoir des inquiétudes : la gendarmerie s'occupe d'un trafic de voitures.

M. MASSY : nous avons beaucoup de rapports mais uniquement sur le quartier du Larris.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la reconduction de la convention OPAC ACL.

❖ Administration générale et ressources humaines :

- Renouvellement de l'agrément pour l'accueil de jeunes en service civique : il s'agit de renouveler l'agrément pour l'accueil des jeunes qui font un service civique. Actuellement sur la commune, nous avons une personne. En totalité, il y en a eu cinq.

Mme HASNI : Pour vous rappeler ce qu'est le service civique, il s'agit d'un dispositif de l'État qui s'adresse à des jeunes entre 16 et 25 ans avec un objectif d'accomplissement sur une mission à caractère citoyenne dans plusieurs domaines : un domaine qui représente des enjeux de solidarité, l'environnement, le vivre ensemble, etc. Nous avons un agrément pour cinq services civiques sur trois ans. L'agrément arrive donc à sa fin il s'agit de le renouveler néanmoins nous devons donner des orientations sur les missions que l'on souhaite à savoir est-ce que nous repartons sur les mêmes missions que ce que nous avons indiqué précédemment ou est-ce que l'on réoriente le service civique sur les thématiques qui correspondent à des orientations municipales.

M. le Maire : actuellement nous avons un service civique à la bibliothèque elle travail auprès de la bibliothèque mais également auprès de l'école maternelle donc elle est à cheval sur deux secteurs. Il serait intéressant de voir pour le service jeunesse et le service social.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la demande de reconduction de l'agrément pour l'accueil de jeunes en service civique.

- Bilan social 2022 et comparaison avec 2021 :

Mme HASNI : il s'agit d'une récapitulation de deux années, 2021 et 2022, ce qui permet d'établir un comparatif, qui nous permettra là aussi de relier les éléments pour les débats sur le budget et la nécessité de mieux rationaliser les dépenses de personnel. Ce que l'on peut voir, c'est une légère baisse, plutôt une stabilité des effectifs. Nous avons davantage de catégories intermédiaires ce qui montre que la commune entend reconnaître le déroulement de carrière. La répartition hommes/femmes est à l'image des collectivités locales, c'est-à-dire 1/3 hommes, 2/3 femmes. Il y a peu d'avancement mais par contre nous avons observé une accidentologie qui nécessite un approfondissement de la problématique.

- Tableau des effectifs : c'est une mise à jour qui est obligatoire et permanente. Nous avons auparavant un tableau des emplois qui n'était pas ajusté aux effectifs réels. Là il y a un effort pour tenir compte des avancements du personnel et c'est bien.

Mme DORR : Une petite question sur le personnel de crèche : qui est titulaire du CAP petite enfance ?

Mme HASNI : cela s'adresse aux personnels qui ont le diplôme d'auxiliaire de puériculture qui ont réussi quant aux agents qui sont titulaires du diplôme du CAP, elles apparaissent soit dans la catégorie adjoint technique, soit adjoint d'animation. Sur le sujet les ATSEM quand elles ont concours d'ATSEM c'est le problème de ce grade-là, le diplôme ne suffit

pas d'accéder au grade ATSEM il faut réussir le concours donc on les retrouve en catégorie inférieure d'où la nécessité de les accompagner pour qu'elles se forment et préparent les concours.

M. DO CABO : nous avons une diminution du personnel et une augmentation de la dépense du personnel. Est-ce normal ?

Mme HASNI : il y a eu des revalorisations donc les salaires de la fonction publique ont un peu augmenté avec la hausse du point d'indice de 3,3 % en 2022 et 1,5% en 2023. Ce qui fait une charge de personnel qui augmente.

M. DO CABO : est ce que les élus auront le détail ?

M. ROBERT : non car cela est nominatif, mais des informations seront communiqués par grandes masses. Tous les ans, il y a des variations du personnel puisqu'il y a des personnes qui partent, d'autres qui arrivent, des revalorisations.

Mme HASNI : lorsque vous regardez les mouvements personnels, en 2021, il y avait 36 arrivées en 2022, 41 arrivées. Donc forcément cela se traduit budgétairement.

❖ Culture :

- Festival Mosaïque (information) :

M le Maire rappelle qu'il s'agit d'un festival présenté par la Faïencerie de Creil et qui va se déplacer dans toutes les communes de l'ACSO.

M. BEGHIN : rappelle que le spectacle n'a pu voir lieu l'année dernière à cause du mauvais temps. Le choix de cette année est un spectacle qui peut être présenté en extérieur et en intérieur. Deux spectacles nous ont plu : le premier spectacle est « la trouée ». Il s'agit d'une comédienne qui revient à ses origines, qui parle de la ferme de sa grand-mère. Il s'agit d'un spectacle qui peut en cas de très mauvais temps être joué à l'intérieur. Il y a aussi « Molière on the road » il s'agit de comédiens qui joueront sur les comédies de Molière.

Je vous propose de retenir le spectacle « la trouée » en premier choix.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, et retient ce spectacle.

❖ Services techniques et urbanisme :

- Point sur les travaux : présentation par M. ROGER :

A) Toilettes du mur d'escalade

L'aménagement intérieur est en cours de réalisation. Une réunion doit être programmée pour fixer un règlement d'utilisation.

B) Mur rue des Fontaines (ex. Vandebosche)

Le mur de pierre rue des Fontaines en remontant vers le quartier des Champignolles s'est partiellement effondré chez un habitant. L'atelier Pierre d'Angle est en train de réaliser les travaux de réfection.

C) Travaux des abords de l'église – Phase 2

La 2^{ème} phase des travaux des abords de l'église va se concentrer sur la partie « place verte » avec l'aménagement d'un trottoir piéton et de places supplémentaires de stationnement sur la rue Pierre Dewaele. Les travaux sont en cours principalement pour la création des places de stationnement le long de la rue Pierre Dewaele.

- **Candélabres manquants**

Il manque un certain nombre de candélabres sur la partie village (Champignolles et Larris...) pour cause de vétusté ou d'accident. Les candélabres seront montés dans la semaine du 7 février.

- **Coussins berlinois**

Un certain nombre de coussins berlinois sont dangereux ou ont été retirés. Les nouveaux coussins pour les remplacer viennent d'être livrés. La pose est prévue dans le courant du mois de février.

- **Point sur le plan d'élagage**

Pour la 2^{ème} année consécutive, un plan d'élagage a été mis en place. Les élagages en régie sont en cours. La semaine dernière, l'élagage a été réalisé au hameau du pont de Saint-Leu.

- **Plantations**

Suite à la commande d'arbres au PNR, des arbres seront plantés aux alentours du 15 février. La société Loiseleur qui doit replanter 9 marronniers effectuera son intervention à partir du 15 février.

- **Réseaux d'eau potable – rue des Fontaines**

L'ACSO nous a informés qu'une étude va être lancée pour la réfection du réseau d'eau potable de la rue des Fontaines. Il est envisagé d'augmenter la section des tuyaux ainsi que de réaliser un maillage avec le réseau de Creil via les bords de l'Oise.

- **Enfouissement des réseaux – quartier du Jeu d'Arc**

Dans le courant de l'année 2024 doit être réalisé l'enfouissement des réseaux sur le quartier du Jeu d'Arc. Une réunion de lancement doit avoir lieu dans le courant du mois de février.

- **Bassin du Larris**

L'ACSO a récupéré la gestion des bassins de rétention des eaux de pluie. Des travaux d'entretien sont en cours sur le bassin du Larris (abatage d'arbres, nettoyage, changement de la clôture).

- **Salle Jean Hervé**

Concernant la salle « Jean Hervé », une réunion avec l'ADTO a eu lieu la semaine dernière pour évoquer la suite du projet de création de cette salle.

L'étude de faisabilité de Mme Naulot est terminée. Elle sera transmise à l'ADTO dans la semaine. Une étude approfondie va être réalisée par l'organisme départemental qui vérifiera que le coût prévisionnel des travaux correspond bien à la réalité.

Suite à cela, le conseil municipal pourra prendre une délibération de principe pour le lancement du projet avec le montant estimé des travaux, ce qui permettra à l'ADTO de lancer le concours d'architectes.

- **Diagnostic énergétique des bâtiments**

Le syndicat d'énergie de l'Oise (SE 60) via son prestataire est en train de réaliser les diagnostics énergétiques de nos bâtiments communaux

- Convention de servitude ENEDIS : il s'agit d'une convention pour un droit de passage sur le domaine public

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de servitude à conclure avec ENEDIS.

- Règlement d'utilisation des toilettes du mur d'escalade : une réflexion a fait évoluer le règlement. La loi dit que toute personne qui utilise le mur d'escalade doit pouvoir avoir accès aux toilettes. L'ouverture et la fermeture de ce lieu sera assurée par un agent, celui qui ouvre et ferme le cimetière. Les toilettes seront nettoyées par les services communaux.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le règlement d'utilisation des toilettes du mur d'escalade.

 **Questions diverses :**

M. DO CABO : concernant la rue des fontaines, il manque un sens interdit dans l'allée Jeanne Saulge.

Des panneaux doivent être déplacés pour permettre la circulation.

Route de Saint-leu-d'Esserent : il s'agit d'une décision préfectorale afin de sécuriser la voie. Cela été imposé à la société Lecieux, il en va de même pour Rothschild.

Mme ONUFRYK : les buttes de Lecieux ne sont toujours pas plantées.

M. le Maire : concernant la butte, il s'agit d'un arrêté préfectoral. Il est préférable de le signaler à l'entreprise et également de vérifier au niveau de l'arrêté si l'entreprise doit absolument replanter.

Mme ONUFRYK : concernant les papiers qui se trouvent dans le dossier d'information est-il possible de tout recevoir par mail ?

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h45.

Lu et approuvé Pierre BEGON



